



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

30004291

June 5, 2023 / 5 juin 2023

Subject/ Objet: INVITATION TO TENDER / APPEL D'OFFRES 30004291 - Hauling Slip
Repair – Harrington Harbor, QC - Réparation de la Cale de Halage –
Harrington Harbour, QC

ADDENDUM #2 / ADDENDA N° 2

Further to the above- mentioned Invitation to Tender documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#2) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 2 est émis.

Questions and Answers :

Question 1: Following documents review, we understand that wood planking for deck construction would be supplied by DFO and that existing decking would be demolished and disposed. Is there enough material onsite to complete works in zone 1? Or some material must be supplied by contractor? In specification, section 01 29 00 item 1.5 (new wood decking construction of slip), it is mentioned supply and installation of wood.

Answer 1: Contractor must make is own verification for quantities. Understand that what is not supplied by DFO is supplied by contractor.



Questions et réponses:

Question 1: À la suite de l'analyse du dossier cité en objet, nous comprenons que les matériaux en bois du platelage seraient fournis par le MPO (bois existant démantelé et disposé). Les quantités mentionnées à la fin du tableau des prix, sont-elles suffisantes pour refaire l'ensemble du platelage de la zone n°1 ? ou bien, faudrait-il prévoir une quantité supplémentaire par l'entrepreneur ? Aussi, dans le devis, section 01 29 00, poste 1.5 (Reconstruction du nouveau platelage de la cale) il est mentionné la fourniture et mise en place du bois.

Réponse 1: L'entrepreneur doit faire ses propres vérifications des quantités. Comprendre que tout ce qui n'est pas fourni par MPO doit être fourni par l'entrepreneur.